



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/BUR/41/2
30 septembre 1992

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Le Caire, 9-10 novembre 1992

**RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DES ACTIVITES MENEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION
ET RECOMMANDATIONS SUR DES QUESTIONS SPECIFIQUES
(1er mars - 30 septembre 1992)**

Table des matières

Introduction

- I. Application de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs:
 - A. Application de la Convention de Barcelone
 - B. Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux immersions
 - C. Application du Protocole relatif aux situations critiques et Installations portuaires de réception (REMPEC)
 - D. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP) et préservation des sites historiques (100 sites historiques)
- II. Gestion écologiquement rationnelle de zones côtières de la Méditerranée:
 - A. Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)
 - B. Planification et gestion du littoral (PAP)
 - C. Programme d'aménagement côtier (PAC)
- III. Questions juridiques:
 - A. Admission de nouveaux Etats
 - B. Protocole "offshore"
 - C. Compilation de la législation
 - D. Déchets dangereux
 - E. Responsabilité et réparation des dommages
 - F. Plan d'action pour la mer Noire
- IV. Questions administratives et financières:
 - A. Personnel d'organisations des Nations Unies détaché à Athènes
 - B. Vérification des comptes du PAM
 - C. Règlement intérieur
 - D. Position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

ANNEXES:

- ANNEXE I: Calendrier, au 1er octobre 1992, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée
- ANNEXE II: Position, au 1er octobre 1992, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs
- ANNEXE III: Position, au 31 août 1992, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Introduction

Le présent rapport expose succinctement les activités qui ont été menées depuis la dernière réunion du Bureau (Le Caire, 25-26 février 1992). Il couvre donc la période allant du 1er mars au 30 septembre 1992 et énonce un certain nombre de recommandations sur des questions spécifiques.

I. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET DE PROTOCOLES Y RELATIFS

A. Application de la Convention de Barcelone

Réunions ordinaires des Parties contractantes

1. Le rapport de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (UNEP(OCA)/MED IG.2/4) a été distribué à tous les participants, aux Points focaux du PAM ainsi qu'aux organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes. Il n'a été reçu que deux demandes de correction et de modification. Un rectificatif comportant ces corrections et modifications a été publié et distribué.
2. Les préparatifs de la Huitième réunion ordinaire, qui doit se tenir à Antalya, Turquie, du 12 au 15 octobre 1993, sont en cours. Une mission technique du PAM s'est rendue en Turquie du 6 au 9 octobre 1992 pour examiner avec les autorités compétentes les détails techniques de l'organisation de la réunion (salle de conférence, équipement informatique, etc.). Un projet d'accord spécifiant les responsabilités du PAM/PNUE et celles du pays hôte est en cours d'établissement au Siège du PNUE pour signature ultérieure par l'une et l'autre parties.

Réunions régulières des CAR

3. La Quatrième réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM s'est déroulée à Athènes du 14 au 16 janvier 1992. Tous les directeurs de CAR ont pris part à cette réunion qui était destinée à examiner les travaux du PAM et à coordonner les diverses activités en cours d'exécution par l'Unité MED et les Centres d'activités régionales, y compris le Programme d'aménagement côtier (PAC) du PAM. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.40/2.

La Cinquième réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) s'est déroulée à Malte du 19 au 20 septembre 1992. Elle était consacrée à l'exercice du PAC. (Voir section II-c du présent rapport).

4. Le calendrier des réunions organisées en 1992 dans le cadre du PAM est joint en annexe I au présent rapport.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)

5. Conformément aux décisions de la dernière réunion du Bureau, S.E. M.A. Ebeid, président du Bureau, et le professeur S. Busuttil, Coordonnateur du PAM, ont représenté le Plan d'action pour la Méditerranée (aux frais du PAM) à la conférence de Rio sur l'environnement et le développement. Ils ont noué divers contacts avec les chefs de délégations méditerranéennes ainsi qu'avec d'autres chefs de délégations et représentants d'institutions financières internationales, en appui du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Pour des raisons d'ordre logistique et tenant à l'ordre du jour chargé de la Conférence, le Secrétariat de la CNUED n'a pas été en mesure de consacrer une session spéciale de la Conférence aux affaires méditerranéennes. M. Ebeid et le Prof. Busuttil ont eu également une réunion prolongée avec M. M.K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE.
6. Dans le prolongement de la CNUED, l'Aspen institute Italia a organisé une conférence intitulée "Après Rio: développement durable en Méditerranée". La conférence s'est tenue à Gênes, du 3 au 5 juillet 1992; elle était présidée par le professeur Umberto Colombo, M.G. de Michelis et M. J. Wheeler (CNUED). Elle a rassemblé plus de 120 personnalités de toute la Méditerranée, et notamment plusieurs ministres de l'Environnement, directeurs d'agence de l'environnement, dirigeants de grandes firmes internationales (Fiat, IBM, etc.) et d'éminents journalistes spécialisés dans l'environnement.

Le Coordonnateur du PAM a été l'un des principaux orateurs à la Plénière et le "commentateur initial" de deux ateliers.

La réunion a examiné l'impact des décisions de la CNUED en Méditerranée et s'est interrogée sur la nécessité de nouvelles structures pour remplir le mandat de Rio. Elle a conclu que:

- (i) Un Agenda 21 pour la Méditerranée devrait être établi, tâche dont le PAM aurait à s'acquitter sans délai;
- (ii) un tel agenda devrait faire, dès que possible, l'objet d'une évaluation lors d'une réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone;
- (iii) la Convention de Barcelone devrait rester la base juridique de toute action ultérieure en Méditerranée;
- (iv) le PAM "renforcé" et "revalorisé" devrait rester le principal mécanisme pour promouvoir et stimuler les interactions entre environnement et développement;
- (v) le PAM devrait, dorénavant, être davantage "orienté vers l'action" et s'attacher aux grands domaines ci-après:
 - a) gestion de l'eau
 - b) création d'une ceinture verte autour du littoral de l'Afrique du Nord
 - c) information
 - d) technologie

M. G. de Michelis (ex-ministre italien des Affaires étrangères et président de l'Aspen Institute Italia) a déclaré, à la séance de clôture, qu'il avait conféré sur les points précités avec le ministre E. Ebeid, président du Bureau des Parties contractantes.

En conséquence, le PAM a communiqué au président les souhaits, encore exprimés officieusement, des autorités italiennes, et qui ont été appuyés à la réunion de Gênes par des "représentants" de plusieurs pays méditerranéens.

RECOMMANDATIONS

Comme l'a déclaré le Directeur exécutif du PNUÉ, M. M.K. Tolba, lors de la réunion directrice tenue à Nairobi du 31 août au 4 septembre 1992, les décisions de la CNUED, notamment l'Agenda 21, ont mis en relief un rôle accru et renforcé du PNUÉ et précisé une série de domaines prioritaires auxquels devrait s'attacher plus particulièrement le PNUÉ. Ces domaines prioritaires précisés par la CNUED correspondent à des domaines sur lesquels le PNUÉ et ses organes, comme le PAM, travaillent déjà.

Il s'est dégagé de la réunion précitée de l'Aspen la proposition visant la nécessité d'un établissement sans délai d'un "Agenda 21" pour la Méditerranée. Le Bureau voudra peut-être envisager cette proposition et, s'il en convient, le Secrétariat suggère qu'une réunion informelle sur cette question ait lieu à Athènes ou à Rome, en janvier ou février 1993. Quinze à vingt personnes pourraient y prendre part, et notamment, à titre personnel, des experts et des représentants du secteur universitaire et des ONG.

Si la proposition est acceptée, le Bureau est invité à autoriser le Secrétariat à allouer les fonds nécessaires pour financer cette réunion (environ 25.000 dollars E.U.). Toutefois, le Secrétariat procédera aux démarches nécessaires en vue de trouver un commanditaire associé pour héberger et financer en partie la réunion.

Charte de Nicosie

7. Un autre développement important a consisté en la tenue de la Deuxième conférence ministérielle dans le cadre de la Charte de Nicosie (Le Caire, 28-30 avril 1992). La conférence a approuvé:
 - une Déclaration sur la coopération euro-méditerranéenne en matière d'environnement dans la région méditerranéenne;
 - un programme d'actions spécifiques.

La Conférence a pris note de la stratégie à long terme.

Le président du Bureau et le Coordonnateur du PAM ont entrepris force consultations concernant le rôle du PAM dans cet exercice, lesquelles se sont soldées par la décision suivante de la conférence:

"Instauration d'un mécanisme de suivi se composant de la Commission des Communautés européennes, du Plan d'action pour la Méditerranée, de la Banque mondiale, de la Banque européenne d'investissement et du PNUD".

Suite aux décisions de la conférence du Caire, la première réunion du mécanisme de coordination s'est tenue à Bruxelles le 14 juillet 1992. Le Coordonnateur a représenté le PAM à cette réunion lors de laquelle il a été convenu d'agir selon deux axes parallèles:

- (i) identification par le PAM des grands problèmes régionaux affectant le développement durable et appelant des solutions régionales;
- (ii) programmes de développement durable, portant sur deux ans, spécifiques à des pays. La Tunisie et l'Égypte ont été retenues comme zones de mobilisation des efforts, ainsi que l'Albanie comme "cas spécial" et Malte comme "projet pilote".

Le Coordonnateur du PAM a été chargé d'obtenir l'accord de principe des quatre pays concernés. Ces derniers ont accepté en principe cette offre dans le cadre de la première phase du programme conjoint. Le Secrétariat a établi et adressé à la CEE un document identifiant des problèmes régionaux de développement durable (point vii du programme d'actions spécifiques adopté au Caire). Les modalités pratiques pour aborder les quatre pays sont en cours de négociation, comportant éventuellement - comme il a été noté à la réunion à Bruxelles - une mission "conjointe" chargée de recenser, avec les autorités concernées, leurs priorités en matière de développement/environnement conformément aux principes de la Charte de Nicosie.

RECOMMANDATIONS

Le Bureau est invité à prendre note de ces développements et à autoriser le Secrétariat à intensifier son travail dans cette direction, dans le cadre des objectifs du PAM et des principes de la Charte de Nicosie.

Coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG)

8. Les contacts avec les organisations non gouvernementales se sont développés, notamment avec l'Organisation juridique internationale (OJI) en ce qui concerne le Protocole "offshore" et la préparation d'une procédure appropriée pour la détermination de la responsabilité et de la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin, conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone.

Une assistance technique et financière a été octroyée à plusieurs ONG pour leur permettre d'organiser diverses réunions portant sur la protection du milieu méditerranéen (Association des femmes méditerranéennes, l'Association marocaine pour la mer, MEDMARAVIS, MEDASSET, Collegio Officiale de Arquitecto des Baléares, en Espagne). En outre, les fonctionnaires du PAM ont participé à certaines réunions d'ONG et contribué à leurs programmes (séminaire de MAREVIVO, réunion de l'Ente Colombo, conférence de l'Aspen Institute Italia sur l'après Rio, colloque de la Maison de l'environnement à la Semaine de l'environnement tenue à Montpellier, et HELMEPA).

Téledétection

9. Lors de sa dernière réunion, le Bureau a été informé au projet du Centre italien de télédétection, établi, équipé, doté en personnel et financé par le gouvernement italien, qui a proposé que ce Centre offre ses services aux Parties contractantes dans un cadre bilatéral.

Conformément à la décision du Bureau, le Secrétariat a communiqué aux Parties contractantes des renseignements détaillés sur le Centre qui est situé à Scanzano, Palerme, et il a sollicité leur avis sur la proposition que ce Centre devienne un Centre d'activités régionales pour la télédétection, sous l'égide du PAM. Au 30 septembre 1992, seules six Parties contractantes avaient fait part de leur avis sur cette proposition précise (CEE, Egypte, France, Libye, Maroc et Syrie).

10. Le Centre italien (Centro de Telerilevamento Mediterraneo - CTM) a proposé qu'un programme de coopération avec le PAM démarre début 1993. Cette proposition se compose des points suivants:

- a. Nomination de 18 représentants, un par pays, qui peuvent esquisser les priorités souhaitables dans leurs pays, en vue de dresser une liste de programmes réalisables à exécuter avec l'appui de la télédétection et destinés à l'observation de la zone de la Méditerranée dans le cadre des initiatives du PAM.
- b. Nomination d'un comité directeur se composant de 5 à 6 membres expérimentés, à choisir parmi les candidats précités, qui analyseraient les teneurs spécifiques de projets d'intérêt commun à réaliser par le CTM.
- c. Démarrage de modules de trois mois pour un programme de formation devant se dérouler au CTM et destiné à des candidats sélectionnés de pays méditerranéens. Ce programme comportera une formation aux techniques de télédétection et à leur emploi, ainsi qu'une formation sur les tas, en vue de permettre aux participants d'exécuter des activités pratiques liées au développement de projets environnementaux de télédétection.
- d. Présence d'un représentant du PAM au Centre de télédétection.

RECOMMANDATIONS

En attendant la décision à prendre lors de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Turquie, octobre 1993) sur la proposition selon laquelle le Centre deviendrait un Centre d'activités régionales pour la télédétection sous l'égide du PAM, le Bureau souhaitera peut-être accueillir favorablement la proposition italienne et autoriser le Secrétariat à entreprendre les consultations nécessaires avec les autorités italiennes et le CTM en vue d'établir un programme de formation au cours de la période transitoire allant d'aujourd'hui à la réunion d'octobre 1993. Ce programme s'adressera à des experts sélectionnés des Parties contractantes et portera sur l'application des techniques de télédétection et leur emploi, ainsi que sur une formation sur les tas, pour permettre aux participants d'exécuter des activités pratiques liées au développement de projets

environnementaux de télédétection. Le Bureau invite le Secrétariat à inclure la proposition comme l'un des points de l'ordre du jour de la prochaine réunion des Parties contractantes.

B. Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux immersions

a) **Surveillance continue de la pollution marine**

11. En dépit de certaines difficultés dues au manque de fonds, les négociations se sont ouvertes avec un certain nombre de pays pour la préparation des programmes nationaux MED POL de surveillance continue. En conséquence, des projets de programme ont été reçus de l'Albanie, de Chypre, de l'Égypte, d'Israël, du Liban, de Malte, du Maroc, de la Syrie et de la Tunisie, et tous sont maintenant en cours d'établissement, sur la base du nouveau formulaire informatisé, pour signature et suite à donner.

Les travaux portant sur l'informatisation et l'analyse des données de surveillance continue MED POL se sont poursuivis. Toutes les données disponibles sur la pollution microbienne, sur les métaux lourds et les hydrocarbures halogénés dans les biotes ont été informatisées et analysées avec l'aide d'un consultant. Des lignes directrices sur l'informatisation des relevés de données ont été rédigées et adressées à tous les pays pour qu'ils les utilisent dans l'établissement de leurs programmes respectifs de surveillance.

12. Sur la base des propositions de projets qui avaient été soumis à l'Unité en octobre 1992, on recensait 145 projets en cours qui couvraient les cinq domaines constituant le volet "recherche" du MED POL. En outre, suite à la décision des Parties contractantes d'utiliser la moitié des fonds de la recherche pour des projets portant sur un seul sujet spécifique, dont il a été décidé que ce serait l'eutrophisation et les efflorescences de plancton pour l'exercice biennal 1992-1993, une réunion consultative restreinte s'est tenue à Athènes les 19 et 20 mars 1992 pour arrêter l'approche à suivre et définir un programme scientifique détaillé (voir document UNEP(OCA)/MED WG.44/1). La réunion a donc mis une dernière main à un programme scientifique comprenant les objectifs fondamentaux et les études spécifiques à mener. La réunion a également décidé d'exécuter le programme par des études de cas qui seraient exécutées selon des modalités comparables. Des négociations ont été engagées pour le démarrage des travaux dans certaines zones proposées (côte d'Emilie-Romagne, baie d'Alexandrie, golfe Thermaïque et Etang de Prévost), et il est prévu que les projets commenceront avant la fin de l'année.
13. La coopération avec le METAP s'est poursuivie en ce qui concerne l'installation et la marche de l'appareillage d'analyse dans les pays sélectionnés. Une formation a aussi été octroyée aux scientifiques concernés sur l'utilisation des instruments.
14. Des travaux intensifs ont été menés sur les implications des changements climatiques en Méditerranée. Les première et deuxième réunions de l'Équipe de travail sur les implications des changements

climatiques pour les îles de Cres/Losinj se sont tenues respectivement les 2-3 mars et le 4 mai 1992 à Rijeka (documents UNEP(OCA)/MED WG.43/2 et UNEP(OCA)/MED WG.52/1). La quatrième réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour l'île de Rhodes s'est tenue à Athènes les 30 et 31 mars 1992 (document UNEP(OCA)/MED WG.46/8). Les troisième et quatrième réunions de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour le littoral syrien se sont tenues, respectivement, les 11-14 avril et les 3-7 juillet 1992 à Damas (documents UNEP(OCA)/MED WG.48/1 et UNEP(OCA)/MED WG.51/1). Les troisième et quatrième réunions de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour l'île de Malte se sont tenues, respectivement, les 18-20 mai et le 14 septembre 1992 (documents UNEP(OCA)/MED WG.49/10 et UNEP(OCA)/MED WG.54/1). Une réunion conjointe des Equipes de travail sur les implications de changements climatiques pour les îles de Cres/Losinj, l'île de Rhodes, le littoral syrien, l'île de Malte et la baie de Kastela s'est tenue à Malte du 15 au 19 septembre 1992 (document UNEP(OCA)/MED WG.55/1).

15. Une réunion des Coordonnateurs nationaux MED POL s'est tenue à Athènes du 6 au 9 mai 1992. La réunion a examiné les progrès accomplis depuis la dernière réunion des Parties contractantes et elle a conseillé le Secrétariat sur les activités à réaliser au cours de l'exercice biennal 1992-1993 (document UNEP(OCA)/MED WG. 35/4).

Une réunion restreinte FAO/PNUE/AIEA des chercheurs responsables de l'étude pilote sur les herbicides s'est déroulée à Athènes du 7 au 9 avril 1992 en vue d'examiner les résultats de l'étude et d'établir un rapport de synthèse (FIR/MED POL/HERB/2). Le rapport contient des données provenant du Rhône, du Pô et de la mer Adriatique, du delta de l'Ebre, des cours d'eau se jetant dans les golfes Thermaïque et Ambracique (Grèce) et du delta du Nil.

Le stage de formation FAO/COI/PNUE aux techniques de surveillance des effets biologiques des polluants dans les organismes marins a été organisé à l'Université de Nice-Sophia Antipolis du 14 au 25 septembre 1992. Il a réuni 27 participants venus d'Algérie, Bulgarie, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Roumanie, Tunisie et Turquie.

L'OMS a achevé les préparatifs du 5e cours de formation et exercice d'inter-étalonnage sur les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine qui se tiendront à l'Ecole d'Hygiène d'Athènes du 2 au 7 novembre 1992. Il est prévu que 18 ressortissants provenant de 8 pays méditerranéens anglophones y prendront part.

La réunion consultative OMS sur la détermination des micro-organismes pathogènes dans les eaux marines côtières s'est tenue à Chioggia, Italie, du 7 au 10 octobre 1992, et elle a examiné les six méthodes recommandées ainsi que la situation générale concernant la survenue de micro-organismes dans les eaux à usage récréatif et conchylicole. Vingt ressortissants provenant de 11 pays méditerranéens devaient participer à la réunion.

16. Les XXXIIIe Congrès et Assemblée plénière de la CIESM se sont tenus à Trieste, Italie, du 12 au 17 octobre 1992. Dans ce même cadre, les XIèmes Journées d'étude CIESM/COI/PNUE sur la pollution marine de la mer Méditerranée, organisées par le Plan d'action pour la Méditerranée, ont eu lieu le 16 octobre et ont porté sur deux thèmes: eutrophisation/efflorescences de plancton, et Assurance Qualité des données. Deux conférenciers appuyés par le PAM ont fait une communication liminaire pour présenter ces thèmes. Vingt-quatre scientifiques provenant de 12 pays méditerranéens ont bénéficié d'allocations de voyage du PAM qui leur ont permis de prendre part à la réunion.
17. Quatre numéros de la Série des rapports techniques du PAM (n° 59, 60, 63 et 64) ont été publiés depuis la dernière réunion du Bureau; ils portent sur des sujets liés au volet "recherche" du MED POL (accumulation et transformation des contaminants chimiques, techniques d'échantillonnage et d'analyse, survie des agents pathogènes et pollution transférée par voie atmosphérique). Au cours de la même période, un numéro de la Série (n° 62) a été consacré à l'évaluation de la pollution par les substances radioactives et un autre (n° 65) a été le Répertoire des centres relatifs au milieu marin en Méditerranée. Le rapport intitulé: "Regional changes in climate in the Mediterranean Basin due to Global Greenhouse Gas warming" ("Changements régionaux dans le climat du bassin méditerranéen par suite du réchauffement global dû aux gaz à effet de serre") a été finalisé par l'Unité de recherches climatiques de l'University of East Anglia et également publié sous le numéro 66 de la Série des rapports techniques du PAM.
 - b) **Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique**
18. Suite à une consultation restreinte organisée à Athènes par l'OMS, du 27 au 29 février 1992, et à laquelle participaient les représentants de 4 pays méditerranéens, le projet pilote de surveillance des détergents anioniques est devenu opérationnel en avril et sera mené à bonne fin d'ici la fin de l'année. Cinq institutions de Grèce, d'Italie, de Malte, d'Espagne et de Slovénie, participent activement au projet qui contribuera au document d'évaluation correspondant dont l'élaboration est prévue en 1993.
19. Les lignes directrices sur l'épuration et le rejet des effluents contenant des substances énumérées aux annexes I et II du Protocole tellurique ont été revues par quatre experts, du 9 au 11 avril, à Athènes, et font actuellement l'objet d'une mise au point par l'OMS en vue de leur publication vers la fin de l'année.
20. L'étude sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée, organisée par l'OMS, s'est poursuivie. Des réponses aux questionnaires ont été reçues de Chypre, de Croatie et de Syrie, cette dernière à la suite d'une visite d'expert effectuée en avril/mai. Des travaux sont actuellement en cours en Egypte.

21. L'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes, établie par l'OMS, a été soumise à la réunion des Coordonnateurs nationaux MED POL (Athènes, 6-9 mai 1992). La réunion a approuvé le document, qui sera actualisé avant d'être soumis aux Parties contractantes à la fin 1993.
22. Les travaux sur l'établissement du document d'évaluation concernant le problème de l'eutrophisation et des efflorescences de plancton en Méditerranée est en bonne voie. La première version sera soumise par l'équipe de consultants d'ici la fin novembre et le document final, qui comportera les mesures proposées, sera prêt à la fin de l'année. L'OMS a entamé les préparatifs visant: a) une évaluation révisée de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les micro-organismes pathogènes, b) des lignes directrices étoffées pour les études épidémiologiques permettant d'établir la corrélation entre la qualité des eaux à usage récréatif et les effets sur la santé, et c) une évaluation détaillée des risques sanitaires résultant de la pollution marine en Méditerranée. Ces trois activités, dont l'achèvement est prévu en 1993, sont financées sur le budget ordinaire de l'OMS dans le cadre de la contribution au PAM de cette organisation.

c) Protocole relatif aux immersions

23. Les progrès accomplis dans l'application du Protocole relatif aux immersions, et qui figurent dans le document UNEP(OCA)/MED WG. 35/Inf. 4, ont été présentés à la réunion des Coordonnateurs nationaux MED POL (Athènes, 6-9 mai 1992). Les pays ont rendu compte des permis délivrés, et un pays a soumis un rapport national sur les opérations d'immersion en 1991. Se référant à la proposition de modifier le Protocole relatif aux immersions en vue d'interdire l'incinération en mer et l'immersion de déchets industriels, une lettre a été adressée aux Parties contractantes pour solliciter leurs avis à ce sujet. Jusqu'ici, des réponses ont été reçues de trois Parties contractantes.

C. Application du Protocole relatif aux situation critiques et Installations portuaires de réception (REMPEC)

24. **Réunions des Points focaux nationaux pour le REMPEC.** La réunion s'est tenue à Malte du 26 au 30 septembre 1992. Toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone étaient présentes, ainsi que des représentants de l'OMI et de compagnies maritimes et pétrolières.

La réunion a chargé le Centre de coordonner les activités des centres méditerranéens concernant la question des déchets dangereux. Elle a mis l'accent sur l'importance de la coopération régionale et sous-régionale pour répondre aux accidents majeurs, ainsi que pour l'organisation de stages de formation destinés à des ressortissants de pays en développement de la Méditerranée.

Les participants ont donné leur assentiment à une équipe spéciale méditerranéenne. Le principal objectif d'une telle équipe est de fournir un conseil d'experts, intervenant à bref délai, afin d'aider

les autorités compétentes des Etats côtiers. Une proposition de projet sur l'équipe spéciale méditerranéenne d'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle a été soumise et approuvée par la réunion.

La réunion a chargé le Centre d'établir un projet, pour soumission à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes, concernant les dispositions institutionnelles et financières de la coordination et du suivi du plan d'action pour la mise en place d'installations portuaires adéquates dans la région méditerranéenne.

La réunion a examiné et adopté un "code pratique" pour l'emploi des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer dans la région méditerranéenne, et elle a fourni une orientation au Centre quant aux futures actions prioritaires pour la période 1994-1998 (programme à moyen terme) ainsi qu'à d'autres questions administratives et financières se rapportant au Centre.

25. **Cours de formation organisés et appuyés financièrement par le REMPEC.** Le cours de formation initialement prévu n'a pas été organisé au cours de la période considérée du fait que les crédits budgétaires approuvés n'étaient pas encore alloués. Il est prévu que le cours pourra être organisé avant la fin de l'année.

26. **Cours de formation organisés en coopération avec le REMPEC/Cours de formation national**

Egypte. Un cours de formation national sur la prévention, la maîtrise de la pollution marine et l'intervention contre celle-ci s'est déroulé à Alexandrie du 24 février au 4 mars 1992 avec l'appui technique du Centre. Le REMPEC était chargé de la préparation du programme du cours et de la fourniture de documents de base et du matériel audiovisuel. L'expert technique du REMPEC a donné dix conférences lors du cours, il a pris part à la démonstration de l'équipement et préparé l'exercice de déversement accidentel à la fin du cours. La CEE a sélectionné et invité trois conférenciers provenant de ses Etats membres, et elle financé la participation de stagiaires provenant de pays méditerranéens autres que l'Egypte. Le cours a réuni 34 stagiaires, dont 18 provenaient d'Egypte et les 16 autres de 8 Etats côtiers méditerranéens (Albanie, Chypre, Libye, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie).

27. Le REMPEC a été invité par le Groupe ENI-Italie, pour assister à une conférence sur le thème "Transport maritime d'hydrocarbures et développement durable dans la zone de la Méditerranée qui s'est tenue à Trieste les 5 et 6 mars 1992. L'Expert chimiste du Centre a également saisi l'occasion pour visiter la S.p.A. Milan, - une société du Groupe ENI se spécialisant dans la conception de systèmes d'informations chimiques et de modèles de prédiction des risques.

28. Le Centre a publié et distribué les documents suivants:

- "Documents de base, recommandations, principes et lignes directrices concernant la capacité opérationnelle, l'intervention et l'assistance mutuelle en cas de pollution accidentelle"

- "Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la capacité opérationnelle, de l'intervention et de l'assistance mutuelle en cas de pollution accidentelle, et autres renseignements pertinents"
- "Répertoire des sociétés offrant leurs services en Méditerranée en cas de situation critique"
- "Liste des alertes et accidents en Méditerranée"
- "Théorie et pratique des mousses dans les interventions contre les déversements chimiques accidentels".

29. Le Centre a préparé mais non encore distribué:

- "Description de la banque de données du Centre sur les substances dangereuses, et services d'information fournis par le Centre"
- "Répertoire des ports méditerranéens" (version préliminaire)
- "Répertoire des centres météorologiques de la Méditerranée".

30. Le Centre prépare actuellement:

- la version préliminaire du "Répertoire des experts, équipement et produits qui peuvent, sous certaines conditions, être mis à la disposition d'un Etat qui le demande, en cas de situation critique"
- "Vêtements de protection et appareils de mesure pour l'intervention contre les déversements chimiques"
- "Risques associés aux biens conditionnés perdus en mer"
- "Atlas de la région méditerranéenne pour la capacité opérationnelle et l'intervention" en coopération avec le GRID/PNUE et l'IFREMER, France.

31. Activités poursuivies:

- pour le développement d'une "base de données relationnelles" servant de base de données du Centre et d'élément essentiel de la partie B du Système d'information régional. Les programmes informatiques nécessaires ont été établis par l'ingénieur du Centre (avec le concours du gouvernement français) et certaines parties ont déjà été finalisées.
- La base de données du Centre axée sur le transport maritime (TROCS) a été récemment modifiée en sorte que les renseignements sur les substances - mas non toutes les substances - soient associés à un code- guide grâce auquel des mesures d'intervention appropriées pourraient être prises pour stabiliser les phases initiales d'un accident. S'agissant du

problème de l'intervention contre les déversements accidentels de substances dangereuses, le Centre a récemment examiné la question spécifique associée à la présence de marchandises conditionnées perdues en mer. A cette fin, la base de données TROCS a également été affinée pour fournir un moyen par lequel une indication-guide correspond à un placard ou une étiquette de mise en garde des Nations Unies que l'on peut trouver sur un conditionnement renfermant des biens dangereux. Cet élément aide en premier lieu à caractériser en partie la nature dangereuse d'un produit inconnu, et il permet de prendre des mesures d'intervention même si la documentation en vue d'une identification précise n'est pas aisément accessible.

32. **Facilitation de l'obtention d'une assistance et de la coordination de l'assistance internationale**

Un certain nombre d'accidents ont été relevés au cours de la période janvier-juin 1992. Cependant, aucun d'eux n'a entraîné une pollution massive de la mer. Le Centre a régulièrement contacté les autorités nationales compétentes du pays concerné, en vue d'offrir son assistance s'il y avait lieu. Trois accidents importants se sont produits au cours du premier semestre 1992:

BARGE DE RAVITAILLEMENT (No non (27.01.92, Port de Haifa, Israël):

Une barge de ravitaillement transportant 250 tonnes de fuel lourd a sombré dans la zone portuaire en déversant environ 160 à 180 tonnes de sa cargaison. La plupart du volume déversé a été contenue et récupérée à l'aide de camions-citernes montés sur vide par des entrepreneurs locaux sous la supervision du personnel du ministère de l'Environnement.

Navire-citerne "BLUE SEA" (09.02.92, La Goulette, Tunisie):

Jusqu' à 50 tonnes de fuel lourd déversées à la suite d'une rupture de conduite lors du déchargement. Le produit a endommagé diverses ressources. Une récupération mécanique du déversement a été effectuée par la main d'oeuvre locale.

NAVIRE-CITERNE "GEROI CHERNOMORYA"/MV "SIGULDA" (03.05.92, au large de Skyros, Grèce):

Jusqu' à 1700 tonnes environ de pétrole brut provenant du navire-citerne "GEROI CHERNOMORYA" ont été déversées à la suite d'une collision avec le navire "SIGULDA". De mauvaises conditions météorologiques ont empêché la récupération mécanique. Le produit déversé a été dispersé par des moyens chimique et le processus naturel. Seule une faible fraction de la nappe a touché le littoral d'une île et a été par la suite nettoyée manuellement.

33. **La Septième réunion des Parties contractants à la Convention de Barcelone a décidé que le REMPEC revaloriserait ses moyens de communication en se dotant d'un système de communication par satellite INMARSAT A standard, et elle approuvé les crédits budgétaire nécessaires à cet effet.**

Comme les locaux du REMPEC nécessitaient une réparation urgente pour accueillir l'équipement INMARSAT, le Coordonnateur du PAM, ainsi que le directeur du Centre sont intervenus auprès des autorités maltaises afin que soient entreprises dès que possible les réparations nécessaires. Les travaux ont commencé et la commande de l'équipement a été passée. Il est prévu que l'INMARSAT entrera en service très prochainement.

34. Assistance à l'établissement des plans d'urgence

- Le Centre a établi deux versions préliminaires de documents de projet pour le développement de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents de pollution majeurs affectant ou susceptible d'affecter la mer territoriale, les côtes et les intérêts correspondants des pays voisins, l'un pour la partie orientale du bassin méditerranéen conformément à une demande conjointe des Points focaux officiels du REMPEC de Chypre, d'Egypte et d'Israël, et l'autre pour la sous-région occidentale du bassin conformément à des pourparlers exploratoires avec les Points focaux du REMPEC de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Syrie - Le Centre a été récemment contacté par les autorités syriennes pour leur fournir des conseils dans l'établissement de leur plan national d'urgence.

D. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP) et préservation des sites historiques (100 sites historiques)

i. Aires spécialement protégées

35. Application de l'accord conclu entre le gouvernement tunisien et le Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (en date du 29 avril 1991)

Tous les engagements pris par le pays hôte ont été remplis:

- Nomination d'un directeur à temps plein
- Ouverture d'un compte en devises
- Disponibilité de locaux adéquats. (Le Centre emménagé dans les locaux récemment construits en septembre 1992 et qui sont situés 15, rue Ali Ibn Taleb, Cité Jardins, 1002 Tunis, tel. (216) (1) 795 760, Fax (216) (1) 797 349, peu éloignés des bâtiments administratifs liés à l'environnement (ministère de l'Environnement, ministère de l'Agriculture, ANPE). L'édifice a trois niveaux et se compose de huit bureaux, d'une grande salle de conférence et d'une pièce de rangement.

Contribution du pays hôte

En outre, dans le cadre de la contribution de contrepartie du pays hôte, il y a :

- un expert en biologie marine,
- du personnel d'entretien et de gardiennage,
- un fonctionnaire financier.

36. Assistance aux pays dans leur effort de promouvoir des activités relatives à la création, la gestion d'aires protégées, et à la notification d'informations concernant les aires protégées d'intérêt biologique et écologique

- Cette activité est menée conformément aux articles 3 et 4 du Protocole ASP et au point 17(h) de la Déclaration de Gênes.
- Selon les travaux effectués en 1989, assortis de la proposition de créer 55 sites, le Centre a chargé l'UICN d'examiner cette question et les activités correspondantes réalisées par les pays méditerranéens.
- Plusieurs activités ont été développées par des pays: la Turquie a créé 9 nouveaux sites; l'Italie fait état de nombreux sites qui seront protégés à l'avenir et en a créé 4 nouveaux. Le Maroc, Chypre et Malte ont chacun un nouveau site.
- Certains pays envisagent soit de créer de nouvelles aires protégées soit d'améliorer leur gestion, par exemple: la Tunisie (parc national de Zembra-Zembretta (PNUD)) et l'Algérie (parc national d'El Kala (Banque mondiale)).
- S'agissant de la gestion, le Centre a été étroitement en rapport avec la préparation du forum MEDWET pour la gestion des zones humides et il a pris part à la réunion PAM/Unesco sur les Réserves de la Biosphère en Méditerranée (octobre 1991). Le Centre a également organisé, en collaboration avec le MEDPAN, un séjour de formation et d'information pour un groupe de ressortissants de pays de la rive Sud de la Méditerranée dans des parcs français: Port-Cros, Camargue et Cévennes.
- La notification et la transmission de l'information relative aux aires protégées ont été entreprises pour la préparation de la deuxième édition du Répertoire des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne - Partie I: sites de valeur biologique et écologique, contenant sous sa version provisoire 124 sites au lieu des 74 initialement créés (conformément au point 17(h) de la Déclaration de Gênes).

37. Assistance aux pays dans leur effort de promouvoir des activités relatives à la sélection, la création, la gestion d'aires protégées et à la notification d'informations concernant les aires protégées d'intérêt scientifique, esthétique, historique, archéologique, culturel ou éducatif.

- Cette activité a été développée conformément aux articles 3 et 4 du Protocole ASP et au point 17(g) de la Déclaration de Gênes. Dans le cadre de cette activité, le Centre a développé ou participé aux actions ci-après:
 - Définition des responsabilités respectives du Centre ASP, du Centre CAR/PAP et de l'Atelier du Patrimoine de Marseille (100 sites historiques) se rapportant à cette activité.
 - Participation à la 2^e réunion des responsables des 100 sites historiques (Thessalonique, juin 1992).

- Préparation de la deuxième partie du Répertoire des aires protégées marines et côtières d'intérêt scientifique, esthétique, historique, archéologique, culturel ou éducatif. Une action a démarré en coopération avec l'UICN touchant les définitions des sites et les fiches signalétiques qui pourraient être insérées dans le Répertoire.
- Une étude de cas sur la zone de Carthage, en Tunisie, est en cours.
- Un catalogue des sites archéologiques côtiers en Méditerranée est en préparation.

38. Assistance aux pays en vue de recenser et d'analyser les législations relatives à l'application du Protocole ASP

- Le Centre a entamé depuis 1987 une action dans ce domaine, en collaboration avec l'UICN (Centre du Droit de l'environnement) en vue d'établir un Répertoire de la législation en matière d'environnement (version provisoire). Tous ces documents ont été transmis aux pays, notamment la partie du Répertoire qui les concerne, avec un questionnaire pour obtenir des renseignements supplémentaire pertinents et des textes complémentaires.
- De même, une synthèse analytique de la législation (publiée en décembre 1991 en français et en anglais) est en cours de traduction en arabe.
- En outre, un recensement des textes concernant les espèces marines dans la législation des pays méditerranéens est en cours, en vue de mener une analyse de l'efficacité du Protocole ASP.
- Enfin, tous ces documents sont établis et actualisés tout en préparant la réunion d'experts sur la législation qui doit se tenir en 1993 sous le titre "Législations nécessaires pour l'application du Protocole et possibilités d'accroître l'efficacité du Protocole ASP" (article 17).

39. Assistance aux pays dans la gestion de la conservation des espèces

- (a) Assistance aux pays dans la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines
 - Recherche: plusieurs projets de recherche ou une aide à la recherche sont examinés ou en cours de préparation par le Centre.
 - Etude du potentiel en plages de nidification (Tunisie, Libye, Egypte, Syrie)
 - Etude du statut des tortues marines, de la croissance de leurs effectifs et de leurs interactions avec les activités de pêche

- Assistance technique aux campagnes de marquage des tortues marines par la fourniture de pinces ou de marques
- Formation: deux cours pratiques ont été entrepris par le Centre
- Prise en charge de trois participants méditerranéens pour un cours de formation à Chypre (juillet et août 1992)
- Contacts préliminaires avec les autorités grecques pour la réalisation d'un deuxième cours de formation en Grèce
- Information: préparation d'un manuel sur les plages de nidification des tortues marines à l'intention des gestionnaires
- Contacts noués avec d'autres organisations en matière de tortues marines. L'Unité de coordination a transmis au Centre des renseignements sur MEDASSET concernant ses activités en Syrie et en Egypte
- Législation: le Centre a chargé l'UICN d'établir une synthèse de la législation appropriée en Méditerranée concernant les tortues marines.

(b) Assistance aux pays dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine en Méditerranée

- Le Centre a suivi avec intérêt les activités menées par certains pays dans ce domaine, à savoir notamment:
 - la Turquie a adopté une stratégie nationale pour cette espèce; elle a institué un Comité national et lancé des projets pilotes, comme à Foca;
 - la protection ou une meilleure gestion des sites propices aux phoques moines sont en cours de réalisation à Zembra (Tunisie), Al Hoceima (Maroc) et dans les Sporades (Grèce).

Le Centre a mené:

- une étude sur la faisabilité et la nécessité d'un programme de reproduction artificielle en captivité pour le phoque moine;
- une analyse de la législation applicable en Méditerranée pour le phoque moine.
- Le Centre a amorcé un projet de rédaction de documents d'information et un document de sensibilisation sur le phoque moine avec le Parc national de Port-Cros.

- Enfin, des gestionnaires d'aires protégées du Sud de la Méditerranée ont effectué une visite d'information au Centre de soins pour le phoque moine du Parc national de Port-cros, situé à Marineland, Antibes.

(c) Assistance aux pays dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée:

- Ce Plan d'action, adopté par les Parties contractantes au Caire, doit faire l'objet d'une élaboration plus poussée de sa mise en oeuvre lors de la réunion des Points focaux nationaux prévue à Athènes du 26 au 30 octobre 1992, qui comporte une réunion conjointe des secrétariats des Conventions de Barcelone, de Berne et de Bonn.

(d) Assistance aux pays dans la protection d'autres espèces marines, animales ou végétales:

- Le Centre a mené certaines actions sur la végétation marine en Méditerranée, notamment:
 - la réalisation de la première session d'un stage de formation sur la végétation marine en Méditerranée (Tunis, 6-11 juillet);
 - un premier examen des espèces introduites naturellement ou accidentellement en Méditerranée;
 - une synthèse des législations relatives à la végétation marine en Méditerranée.
 - D'autres espèces peuvent également faire l'objet d'études dans le cadre des activités du Centre, à la demande des pays.

40. Formation

Le Centre a organisé et parrainé trois activités de formation:

- Cours sur les tortues marines à Chypre
- Cours sur la végétation marine à Tunis
- Cours sur la gestion d'espèces protégées, en France (Port-Cros, Camargues, Cévennes) avec le concours du secrétariat du MEDPAN.

Le Centre est également en voie d'instaurer un projet de coopération en matière d'information:

- une aide financière a été sollicitée des autorités françaises pour divers cours de formation;
- coopération avec le MEDPAN pour l'établissement d'un répertoire des cours de formation relatifs aux aires protégées côtières. Une version provisoire du MEDPAN sera transmise aux Points focaux nationaux pour être complétée en vue de sa publication.

41. Programme d'aménagement côtier (PAC)

La stratégie d'ensemble du PAC est réexaminée par l'Unité de coordination en coopération avec toutes les composantes du PAM. Les activités concernant le PAC menées par le Centre de janvier à juin 1992 sont les suivantes:

- Rhodes: mobilisation d'un expert pour la Vallée des papillons
- Baie de Kastela: pas d'activités
- Littoral syrien: pas d'activités
- Baie d'Izmir: pas d'activités
- Zone de Fuka: préparation d'apports sur les ASP
- Zone de Sfax: contacts préliminaires Unité MED - Tunisie en collaboration avec le Centre.

42. Information et sensibilisation

Dans le cadre de cette activité, le Centre a réalisé ou entrepris:

- la traduction du Répertoire I en arabe
- la traduction de l'Etude analytique de la législation en arabe (prête);
- un rapport sur les espèces de la végétation marine introduites en Méditerranée;
- un appui de l'ALECSO pour les institutions spécialisées en matière d'environnement dans le monde arabe de la Méditerranée;
- un manuel à l'intention des gestionnaires de plages de nidification de tortues marines en Méditerranée;
- la préparation d'un document technique de sensibilisation sur le phoque moine en Méditerranée.

43. Coopération et assistance internationale

Le Centre a noué des contacts en vue d'obtenir une coopération et une assistance internationale, avec les pays suivants: Espagne, France, Grèce et Italie.

La France a donné une réponse positive et des actions sont à l'étude dans deux perspectives:

- possibilité d'assistance bénévole d'un appelé du service militaire;
- possibilité de financement supplémentaire d'activités de formation.

ii. Préservation des sites historiques

44. Le Centre de Marseille pour les 100 sites historiques a organisé la deuxième réunion des responsables des 100 sites historiques d'intérêt commun en Méditerranée dans la ville de Thessalonique, Grèce, du 12 au 14 juin 1992. Le thème de la réunion était "Patrimoine monumental architectural et mémoire historique". La réunion s'est déroulée en six séances mettant l'accent sur cinq sujets:

- a. Plan d'action pour la Méditerranée
- b. Intervention sur les ensembles monumentaux et les sites historiques
- c. La mémoire historique et la ville
- d. Application aux monuments et problèmes particuliers de conservation
- e. Attention et techniques spéciales pour traiter des dangers naturels et de la pollution atmosphérique.

Le Centre de Marseille prévoit d'organiser la troisième réunion d'experts à Bodrum, Turquie, en novembre 1992. Le thème de la réunion sera l'"archéologie sous-marine".

45. Lors de leur dernière réunion au Caire, les Parties contractantes ont recommandé la désignation de points focaux nationaux pour les 100 sites historiques; les pays n'ont répondu jusqu'ici qu'en nombre restreint à cette demande.

II. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

A. Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)

1. Programme d'aménagement côtier et développement de méthodes prospectives au niveau global et local/côtier

Global

Revalorisation des scénarios et développement d'une approche prospective globale:

- l'étude sur le tourisme du bassin méditerranéen et l'actualisation des scénarios ont été achevées et sont en cours d'exploitation.
- L'étude sur la démographie du bassin méditerranéen et l'actualisation des scénarios ont été achevées et sont en cours d'analyse. Elles ont porté avant tout sur six pays (Turquie, Syrie, Egypte, Tunisie, Algérie et Maroc) et complètent les sources des Nations Unies par d'autres indicateurs comme l'instruction chez les filles.
- L'étude sur l'économie et la géopolitique du bassin méditerranéen et l'actualisation des scénarios ont été achevées.

Local/côtier

- Baie de Kastela: le rapport établi par l'équipe yougoslave a été examiné.
- Iskenderun: assistance en cours au ministère turc de l'Environnement et à l'équipe locale responsable; deux missions d'experts ont été entreprises.

- Ile de Rhodes: le projet de rapport de la deuxième phase établi par l'équipe grecque avec l'aide d'experts du Plan Bleu est en cours d'examen. La préparation de la troisième phase est en cours. Une réunion de travail avec le responsable de l'équipe grecque s'est tenue à Sophia Antipolis.
- Syrie: assistance en cours au ministère syrien de l'Environnement et à l'équipe locale responsable; deux missions d'experts ont été entreprises. Des experts syriens doivent se rendre à Fuka en octobre.
- Liban: Une mission a eu lieu pour amorcer les contacts en vue des scénarios nationaux/côtiers, mais le suivi est plutôt difficile.
- Albanie: participation à la mission du PAM pour la préparation du PAC albanais; les préparatifs sont en cours.
- Egypte: Examen et préparatifs de la Consultation sur le PAC de Fuka-Matrouh.

2. Poursuite de l'approche à l'échelle du bassin:

- L'étude sur le tourisme du bassin méditerranéen et l'actualisation des scénarios, confiées à un expert espagnol, ont été achevées et sont en cours d'exploitation.
- L'étude sur la démographie du bassin méditerranéen et l'actualisation des scénarios, confiées à un expert français et un expert libanais, ont été achevées et sont en cours d'analyse. Elles ont porté avant tout sur six pays (Turquie, Syrie, Egypte, Tunisie, Algérie et Maroc) et complètent des sources des Nations Unies par d'autres indicateurs comme l'instruction chez les filles.
- L'étude sur l'économie et la géopolitique du bassin méditerranéen et l'actualisation des scénarios, confiées à un expert français, sont en bonne voie, avec application au cas de la Turquie.

3. Développement et actualisation de l'Observatoire-base de données

- La "littoralisation" et l'environmentalisation" de la base de données du Plan Bleu est en cours. Le nouveau matériel acquis pour accroître les capacités d'analyse et améliorer la qualité des résultats a été reçu fin juin. Il a déjà été appliqué à des cas locaux (Turquie et Syrie). Une étude de l'approche méthodologique et de l'identification d'indicateurs méditerranéens, confiée à un expert égyptien, est en cours. La première partie est à l'examen.
- La documentation est actuellement améliorée au moyen d'un système informatique.
- Conformément à une demande des Parties contractantes, le CAR/PAB a préparé un document de projet pour la promotion

d'un "Observatoire de l'environnement méditerranéen". Le document a été soumis à la Commission des Communautés européennes et examiné avec elle. Une réponse est attendue prochainement. Cet "observatoire" renforcera les capacités du CAR/PB pour la base de donnée socio-économiques; il facilitera le développement d'une base de données et d'indicateurs pertinents sur le milieu méditerranéen, avec la documentation sur ce qui existe et ce qui est fait, et par qui, concernant le développement et l'environnement dans le bassin méditerranéen et les pays riverains.

4. Communication

- La préparation d'une nouvelle brochure présentant les activités du CAR/BP en français et en anglais a été confiée à un journaliste géographe français. 3000 exemplaires en ont été distribués au Sommet de la Terre à Rio. D'autres exemplaires ont été distribués aux parties concernées et intéressées.
- Participation, pendant la Semaine de l'environnement, à l'exposition "Terre d'avenir" tenue à Paris-Le Bourget. Préparation du stand par contrat.

5. Réunions - Séminaires - Missions

- Le directeur du CAR/PB et le personnel du Centre ont pris part à diverses réunions se rapportant au programme du Plan Bleu. Diverses missions ont également été entreprises dans des pays méditerranéens.
- Le Centre organisera à Sophia Antipolis, du 19 au 21 octobre 1992, un séminaire de formation des décideurs sur les outils prospectifs; ce séminaire sera suivi de la réunion des Points focaux pour le Plan Bleu, les 22 et 23 octobre 1992.
- Le Centre est confronté à un problème de contacts trop restreints avec les Etats riverains du Sud et de l'Est de la Méditerranée en raison de crédits budgétaires insuffisants pour les voyages, ainsi que par les effectifs limités du secrétariat pour assumer les tâches administratives et rédactionnelles du CAR/PB.

6. Publications

- Le rapport principal du PB "Avenirs du bassin méditerranéen" a été traduit en arabe et largement distribué.
- Une nouvelle brochure du Plan Bleu (français/anglais) a également été distribuée pendant la Conférence de la CNUED.
- Le fascicule n° 5 intitulé "Les îles méditerranéennes" et le fascicule n° 6 intitulé "L'eau dans le bassin méditerranéen" ont également été publiés et distribués.
- Le fascicule intitulé "Energie et environnement dans le bassin méditerranéen" est en préparation.

- Plusieurs communications ont été faites sur les ondes de Radio-Alger dans le cadre d'un programme sur la Méditerranée.
- Le Centre a participé à plusieurs séminaires concernant le développement et l'environnement du bassin méditerranéen et des pays riverains.

B. Planification et gestion du littoral (PAP)

7. En dépit de la situation critique sévissant toujours dans la région, le Centre de Split a poursuivi la mise en oeuvre du programme conformément au plan de travail et au calendrier.
8. Dans le cadre du plan de travail pour les diverses actions prioritaires, les activités ci-après ont été menées à bien:

Planification et gestion intégrées de zones côtières:

- Les outils et techniques de planification et gestion intégrées de zones côtières de la Méditerranée ont été mis au point. Une aide a été octroyée aux institutions nationales participant à l'exercice du PAC, et diverses consultations et missions ont été entreprises pour chaque projet de PAC.
- Une réunion d'experts sur l'application des instruments économiques à la gestion des zones côtières s'est tenue à Gorizia, Italie, du 24 au 30 mai 1992. Un document intitulé "Instruments et outils économiques, pour la gestion des zones côtières, applicables dans les pays méditerranéens" a été établi.
- En coopération avec le CAP/OZC, une réunion a été organisée pour définir le mandat de la préparation de lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières.

Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques

- En raison de décisions des Nations Unies concernant des sanctions contre la Libye, la réunion des experts arabes sur la conservation des sites historiques arabes n'a pas eu lieu.
- Tous les travaux préparatoires de l'atelier sur les sites historiques (Gênes, 10-12 décembre 1992) ont été achevés.
- Les documents sur l'expérience des villes de Tunis, Marseille, Fès et des centres urbains arabes relative à l'approche méthodologique de la réhabilitation des centres historiques méditerranéens, ont été établis.

Aménagement du territoire dans les zones sismiques

Il n'a pas été approuvé de crédits pour cette action en 1992. Toutefois, des informations et des rapports ont été échangés avec le projet SEISMED/PNUD, dont un certain nombre seront utilisés, s'il y a lieu, dans le cadre de l'action prioritaire "Planification intégrée".

Au cours du premier semestre 1992, le projet SEISMED a été achevé. Le rapport final, qui doit être émis par le SEISMED, est en préparation. Il est prévu que les discussions sur le suivi du projet interviendront au second semestre 1992 en vue de définir la coopération avec le PAP et le rôle de ce dernier.

Gestion, collecte et élimination des déchets solides et liquides

- En coopération avec le CEFIGRE (France), un programme de formation se tiendra au Maroc en novembre 1992.

Promotion de la protection des sols

- Le volet "cartographie" du projet pilote sur la cartographie et la surveillance de l'érosion des sols est près de s'achever pendant que le volet "mesure" est organisé en Espagne, Tunisie et Turquie. Deux missions FAO/PAP/ICONA et deux réunions de fin de mission ont eu lieu. L'un des résultats importants de ce projet consiste en la méthodologie commune de cartographie de l'état et de la dynamique du processus de l'érosion induite par les pluies. La méthodologie a été vérifiée par la FAO et l'ICONA.
- Un stage de formation sur la cartographie des sols sera organisé à Malaga (Espagne), du 2 au 4 décembre 1992.
- Une mission PAM/PAP/FAO a été entreprise en Tunisie et en Turquie (mai 1992) en vue de finaliser un projet pilote sur l'érosion des sols. Des rapports nationaux sur la cartographie de l'érosion pour la Tunisie et la Turquie ont été établis.

Développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement

- Une deuxième mission d'experts a été organisée pour la préparation d'une évaluation de la capacité d'accueil des établissements touristiques de Rhodes. Le document sera achevé et présenté aux autorités grecques en décembre 1992.

Aquaculture en Méditerranée

En raison de crédits limités, il n'a pas été alloué de fonds à cette action prioritaire en 1992. Les activités se sont donc bornées à des contacts avec le projet MEDRAP-II du PNUD, récemment instauré, et situé à Tunis. A la fin juin, le directeur de MEDRAP-II a sollicité une réunion urgente avec le PAP pour définir la coopération mutuelle en 1993, et en 1994/95. La réunion était prévue pour la fin août.

Réseau de coopération méditerranéen pour les sources renouvelables d'énergie

Un stage de formation sur l'utilisation des sources renouvelables d'énergie est en préparation avec le CIEMAT, en Espagne, et une activité concernant la planification d'une énergie écologiquement

rationnelle a démarré avec le PAC de Rhodes. Un rapport provisoire sur la planification d'une énergie écologiquement rationnelle a été établi.

Evaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)

- Un stage de formation sur l'EIE s'est tenu en Syrie avec la participation de 25 stagiaires (avril 1992).
- Diverses missions d'experts ont été organisées à Rhodes, en Syrie et en Turquie afin d'aider les experts et les institutions locales à la préparation de leurs EIE respectives.

Gestion des ressources en eau

Le projet sur la gestion des ressources en eau pour l'île de Rhodes en cours d'exécution par le BRGM-Orléans, a été mené à bonne fin. Une présentation du projet aux autorités maltaises et au PAP a été organisée en septembre. Dans l'intervalle, le PAP a achevé et présenté à la contrepartie maltaise une proposition de projet pour la conservation des ressources en eau pour les îles maltaises.

Contribution du PAP aux PAC

PAC "Littoral syrien". Le plan de gestion des ressources en eau a été finalisé et présenté aux représentants du gouvernement syrien ainsi qu'aux autorités et institutions locales de la zone côtière. Le plan a été très bien accueilli; certaines modifications ont été proposées, et un nouveau chapitre consacré à l'exécution du plan a été ajouté. Un nombre suffisant d'exemplaires de la version anglaise du plan ont été distribués. La contrepartie syrienne assurera la traduction du plan en arabe et sa diffusion. L'activité concernant la formation au SIG et son application a été achevée et les résultats serviront à la préparation du plan. Le rapport final sur le SIG est en cours d'établissement. L'évaluation de l'impact sur l'environnement d'un complexe touristique en est à son stade final.

PAC "Ile de Rhodes". L'étude de planification intégrée, une EIE de la station d'épuration des eaux usées, et une évaluation de la capacité d'accueil d'un complexe touristique sont en bonne voie. Une mission d'experts du PAP sur l'étude de planification, et une autre mission pour l'évaluation d'impact et l'évaluation de la capacité d'accueil, respectivement, ont été effectuées. Un cours de formation sur le SIG et son application pratique a pris fin, et les résultats en ont été utilisées dans la préparation de l'étude. Les activités portant sur la planification énergétique et la gestion des ressources en eau ont démarré.

PAC "Baie d'Izmir". L'étude de planification intégrée est en préparation. Deux missions de consultants du PAP se sont rendues à Izmir. Le cours de formation sur le SIG et son application pratique à l'étude de planification intégrée ont été menées à bonne fin et le rapport correspondant a été émis. De même, un rapport sectoriel sur les interactions côte/arrière-pays a été achevé.

PAC "Baie de Kastela". Le document contenant un scénario environnement/développement a été finalisé conformément aux recommandations de la réunion PAP/PB. Deux documents ont été finalisés sur la gestion des ressources en eau; ils ont été présentés aux autorités locales. Un cours de formation sur le STG, avec plusieurs applications, a été également achevé et présenté. Les utilisateurs finaux de ces documents ont exprimé leur satisfaction et rédigé les programmes de suivi. Les études sur le niveau optimal d'épuration et sur l'évaluation et la gestion des risques sont en préparation.

Les activités préparatoires en vue du lancement des nouveaux PAC (Fuka-Egypte, Sfax-Tunisie et littoral albanais) se sont poursuivies.

C. Programme d'aménagement côtier (PAC)

9. La Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991) est convenue que se poursuivraient les travaux sur les quatre programmes d'aménagement côtier en cours (baie de Kastela, baie d'Izmir, île de Rhodes et littoral syrien). En outre, la réunion a approuvé deux nouveaux projets de PAC (Fuka-Egypte et Sfax-Tunisie) ainsi que le démarrage de trois autres projets (Albanie, Algérie, Maroc).
10. Lors de la Quatrième réunion de l'Unité MED et des directeurs des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM (Athènes 14-16 janvier 1992), et en vue d'améliorer la préparation et l'exécution des projets de PAC, les participants ont approuvé une synthèse concernant la procédure permettant d'améliorer les activités les résultats et les effets de l'exercice du PAC, et il a été convenu qu'une réunion spéciale des directeurs de CAR serait organisée afin d'examiner soigneusement les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans le cadre dudit exercice. La réunion s'est tenue à Malte (10-20 septembre 1992). Un rapport détaillé sur l'état d'avancement des neuf projets de PAC pour l'année 1992, qui est disponible pour la présente réunion du Bureau, a été présenté par le Coordonnateur à la réunion (document UNEP (OCA)/MED WG.56/2).

Après avoir examiné l'ensemble de l'exercice du PAC, la réunion est convenue d'une marche à suivre à partir de maintenant pour la préparation et la mise en oeuvre des PAC. Le Bureau est saisi du rapport de la réunion qui figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.56/5.

11. S'agissant du projet de PAC pour Rhodes, le secrétariat prévoit d'organiser une conférence de présentation à Rhodes les 15-16 décembre 1992, en vue d'exposer aux autorités grecques les activités du projet qui ont été achevées.
12. S'agissant du nouveau projet de PAC pour Fuka-Egypte, une mission PAM/PAP s'est rendue au Caire les 12-13 septembre afin d'examiner avec des experts égyptiens la version préliminaire d'un document de projet relatif à la zone de Fuka-Matrouh. Il est envisagé que la version finale, consignée sous forme d'un accord entre le PNUE/PAM et l'Egypte, sera signée au cours de la présente réunion du Bureau.

13. Une mission PAM/PAP/ASP, dirigée par le Coordonnateur, s'est tenue en Tunisie du 3 au 7 mai 1992. L'une des questions abordées avec les autorités tunisiennes portait sur le projet de PAC pour la zone de Sfax. Il a été convenu qu'une mission pluridisciplinaire du PAM se rendrait en Tunisie pour convenir des détails des activités à inclure dans le projet. Il est envisagé que la mission se rende en Tunisie dans le courant décembre 1992.
14. Une mission PAM/ASP, dirigée par le Coordonnateur, s'est rendue au Maroc en juillet 1992. L'une des questions abordées lors de cette visite portait sur la préparation d'un projet de PAC au Maroc à réaliser dans la partie centrale du littoral marocain (zone d'Alhusema). De nouvelles missions se rendront au Maroc pour convenir des détails du projet.
15. Autre développement important, les autorités italiennes ont offert de fournir au PAM, par l'entremise de la Division de la coopération du ministère italien des Affaires étrangères, une subvention d'un montant de 400.000 dollars E.U. à utiliser pour un projet lié à l'environnement dans les parties moins développées de la Méditerranée. Le Coordonnateur a eu un échange de vues sur les modalités précises de cette offre, et il a été convenu du principe de s'attacher à l'Albanie. Les autorités italiennes ont également annoncé qu'à partir de 1993 elles seraient désireuses d'entreprendre un ou plusieurs projets du PAM grâce à un financement supplémentaire de l'Italie et jusqu'à concurrence de 1 million de dollars E.U. environ par année.

III. QUESTIONS JURIDIQUES

A. Admission de nouveaux Etats

1. Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la république de Croatie a adressé, en date du 5 octobre 1992, une lettre à S. E. M. A. Ebeid, en sa qualité de président du Bureau, en vue d'acquiescer le statut de membre à part entière du PAM. Le ministre des Affaires étrangères de Croatie indiquait en outre que cette notification avait, le 12 juin 1992, été adressée au ministre des Affaires étrangères d'Espagne, Etat dépositaire de la Convention de Barcelone. Il soulignait que son gouvernement serait disposé à envoyer son représentant au Caire pour y soumettre des explications supplémentaires au Bureau lors de sa réunion des 9-10 novembre 1992.
2. Le Département juridique du Secrétariat des Nations Unies a fait remarquer que, à la date du 22 mai 1992, la Croatie était devenue un Etat membre des Nations Unies. Après cette date, elle a soumis des demandes d'adhésion à divers traités déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies. Conformément à la pratique du Secrétaire général des Nations Unies en tant que dépositaire, de nouveaux Etats indépendants, comme la Croatie, peuvent soit adhérer aux traités soit continuer à les appliquer par succession. Le Bureau juridique des Nations Unies a expliqué qu'en ce qui concerne la Convention de Barcelone de 1976, le Gouvernement de l'Espagne devrait déterminer selon quelles modalités la Croatie pourrait participer à la Convention eu égard aux dispositions de la Convention, notamment les articles 24 et 26, à la pratique du gouvernement espagnol en tant que dépositaire, et au fait que la Yougoslavie a signé et ratifié la Convention le 15 septembre 1976 et le 13 janvier 1978, respectivement.

3. En vue d'éclaircir la situation, le secrétariat du PAM a, le 29 septembre 1992, demandé au ministère espagnol des Affaires étrangères d'informer l'Unité de coordination de tout développement touchant des demandes d'admission de la part des nouveaux Etats de l'ex-Yougoslavie et de toute démarche effectuée par l'Espagne. Jusqu'à ce jour, aucune réponse à cette demande n'a été reçue de l'Espagne.
4. Il convient de signaler que l'Assemblée générale des Nations Unies, sur une recommandation du Conseil de sécurité (Résolution 777-1992), a adopté sa résolution 47/1 du 22 septembre 1992 par laquelle elle a considéré que la république fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne pouvait automatiquement garder la qualité de membre de l'ex-république socialiste fédérative de Yougoslavie et a décidé que la république fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) devait faire acte de candidature pour devenir membre des Nations Unies et qu'elle ne devait pas participer aux travaux de l'Assemblée générale.
5. Seuls la Syrie et le Liban n'ont pas ratifié les Protocoles tellurique et ASP. Ils ont été instamment invités à le faire dès que possible. La position, au 1er octobre 1992, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs, figure en annexe II au présent rapport.

RECOMMANDATIONS

Le Bureau souhaitera peut-être examiner la question de l'admission de nouveaux Etats, en vue de conseiller le Secrétariat sur la prochaine démarche à effectuer.

B. Protocole "offshore"

6. La préparation du protocole "offshore" est en cours. Seules quelques Parties contractantes ont adressé des réponses à la lettre du secrétariat en date du 31 mai 1992 accompagnant l'envoi de la dernière version du document contenant le projet de protocole (UNEP(OCA)/MED WG.30/4) et sollicitant leurs observations. Les réponses ont été au nombre de six (Turquie, France, CEE, Espagne, et E & P Forum). Un consultant juridique du PAM, l'Organisation juridique internationale pour l'environnement et le développement (OJI), a revu la dernière version du projet de protocole sur la base des observations reçues des Parties contractantes.

RECOMMANDATIONS

Le Bureau a été informé, lors de sa dernière réunion, que le secrétariat estime qu'il n'est pas nécessaire de convoquer une quatrième réunion d'experts pour examiner les questions en suspens du projet de protocole. Cet examen pourrait être entrepris par la Conférence de plénipotentiaires elle-même.

Cet avis du secrétariat reste valable. Par conséquent, le secrétariat propose que le Bureau autorise le Directeur exécutif du PNUE à convoquer la conférence de plénipotentiaires au cours du second semestre 1993 en utilisant les fonds alloués à cette fin par la Septième réunion ordinaire. Cependant, pour répondre aux souhaits des Parties contractantes exprimés à la Septième réunion ordinaire, la décision du Bureau devrait d'abord être communiquée aux Parties contractantes en sollicitant leurs observations sur cette décision. Le Bureau sera informé de ces observations.

C. Compilation de la législation environnementale pertinente pour le PAM

7. Cette activité est destinée à développer les volets juridique et politique du Plan d'action pour la Méditerranée. Elle a pour visée de favoriser la gestion de toutes les questions juridiques aux niveaux national et international et doit contribuer à élever la qualité de l'efficacité de la Convention de Barcelone. Plus concrètement, elle contribuera à:
- a. aider la fonction de l'Unité de coordination à faire progresser la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée, grâce à la compilation de tous les instruments juridiques qui se rapportent à l'action, nationale et internationale, menée jusqu'à ce jour, ainsi qu'aux structures institutionnelles respectives des Parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone;
 - b. renforcer le rôle de l'Unité de coordination et créer les conditions d'une intégration plus poussée et d'une coopération efficace parmi les Parties contractantes;
 - c. entreprendre d'axer les tâches du PAM sur la préparation et l'élaboration d'instruments internationaux indispensables à la réalisation effective des objectifs énoncés dans la Convention de Barcelone, conseiller les Parties contractantes sur des questions préoccupant la communauté internationale, et promouvoir l'harmonisation de leurs droits nationaux;
 - d. donner une impulsion nouvelle à la mise en oeuvre du niveau de coopération technique déjà atteint parmi les Parties contractantes, grâce à la prise en considération, sur une base individuelle ou collective, de toutes les questions juridiques et politiques en suspens qui affectent notablement la coopération des participants.
8. Jusqu'à ce jour, la compilation de la législation en matière d'environnement a été entreprise en Grèce, en Egypte, en Israël, à Malte, en Tunisie et en Yougoslavie. Il est projeté d'entreprendre deux autres compilations en 1993.

D. Déchets dangereux

9. A la demande de la dernière réunion du Bureau, le Secrétariat prépare actuellement deux documents, avec l'assistance d'un consultant (Espagne). Le premier document portait sur l'étude d'évaluation technique de la question des déchets dangereux en Méditerranée, et le second sur un projet de protocole pertinent. Les documents antérieurs établis par le Secrétariat de la Convention de Bâle/PNUE, Greenpeace International, ainsi que les observations formulées lors de la septième réunion ordinaire et la réunion du Bureau, ont été pris en compte dans la rédaction des nouvelles versions des deux documents.

Le Secrétariat a reçu des lettres de plusieurs Parties contractantes (Italie, Libye, Malte et Turquie) ainsi que de Greenpeace International, lesquelles soulignent l'importance du problème des déchets dangereux en Méditerranée et demandent que le Bureau lui

accorde toute l'attention qu'il mérite en cours de sa présente réunion.

En outre, et conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau demandant au secrétariat de rechercher un appui financier extérieur en vue d'une réunion d'experts des Parties contractantes chargée d'examiner les projets de document sur cette question, le Secrétariat a réussi à obtenir le concours financier d'une organisation non gouvernementale italienne (Associazione Europea Arte Scienza Spetacolo). L'organisation accueillera la réunion à Rome ou à Copanello au cours du printemps 1993 et elle mettra à sa disposition une salle de conférence dotée de tous les équipements, tout en assumant les frais de voyage et d'hébergement d'un représentant pour chaque Partie contractante et de deux fonctionnaires pour le Secrétariat. Les frais de voyage et honoraires de quatre interprètes et de deux réviseurs seront pris en charge par le PAM (environ 10.000 dollars E.-U.).

RECOMMANDATIONS

Le Bureau est invité à autoriser le secrétariat à finaliser les deux projets de document et à convoquer une réunion d'un groupe de travail d'experts techniques sur la préparation d'un projet de protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, au cours du premier trimestre 1993 et, à cette fin, d'accepter l'offre de l'ONG italienne d'héberger et de financer la réunion. Le Bureau autorise également le secrétariat à allouer, sur le budget 1993, un montant de 10.000 dollars E.-U. pour couvrir les frais supplémentaires de la réunion.

E. Responsabilité et réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin

10. En ce qui concerne la question de la responsabilité et de la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin en violation des dispositions de la Convention et des protocoles applicables (article 12 de la Convention de Barcelone), il convient de noter que cette question constitue le seul engagement juridique à propos duquel des décisions aient été différées dans le cadre du PAM. Sur proposition du Secrétariat, la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991) a autorisé le Secrétariat à établir un projet de procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin.

Un projet de programme et de calendrier pour la préparation d'un projet de procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages a été préparé par le secrétariat en coopération avec un consultant du PAM (OJI). Il comporte les chapitres ci-après:

- identification du projet
- calendrier provisoire
- liste provisoire des éléments à inclure.

RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat se propose de soumettre une première version de la procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (octobre 1993) pour examen.

F. Mer Noire

11. La Conférence diplomatique sur la protection de la mer Noire contre la pollution s'est tenue à Bucarest les 21 et 22 avril 1992. Les Etats riverains ci-après de la mer Noire y ont pris part: la république de Bulgarie, la république de Géorgie, la Roumanie, la Fédération de Russie, la république de Turquie et l'Ukraine. Des représentants de la république d'Arménie, de la république de Grèce, de la république de Moldavie et de la république socialiste fédérative de Yougoslavie ont pris part à la Conférence en qualité d'observateurs. Ont également pris part à la Conférence, en la même qualité, des représentants de la Commission du Danube, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation maritime internationale, de l'Organisation mondiale de la santé, de la Commission océanographique internationale, de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le président de la Roumanie a assisté à la séance d'ouverture de la Conférence et s'est adressé aux participants. La Conférence a examiné et adopté la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution avec trois Protocoles qui font partie intégrante de celle-ci, à savoir:

- Protocole relatif à la protection du milieu marin de la mer Noire contre la pollution d'origine tellurique;
- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Noire par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique;
- Protocole relatif à la protection du milieu marin de la mer Noire contre la pollution par les opérations d'immersion.

La Conférence a également adopté un certain nombre de résolutions jointes à l'Acte final.

12. Conformément à des décisions antérieures des Parties contractantes, le Secrétariat se propose de renforcer la coopération et la coordination avec le secrétariat de la mer Noire qui est situé à Istanbul, Turquie. Durant le séjour qu'il compte effectuer en Turquie, le Coordonnateur du PAM rendra visite au secrétariat de la Convention pour la mer Noire en vue de convenir d'un programme de coopération entre les deux Secrétariats.

IV. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

A. Questions administratives

1. Le Siège du PNUE a décidé de créer un nouveau poste à l'Unité MED (commis d'administration hors classe), reconnaissant de ce

fait l'extension des responsabilités de l'Unité MED dans la gestion du PAM.

Cette rubrique est directement financée par le PNUE et non par des crédits du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

2. Suite à une enquête sur les salaires entreprise sous la responsabilité du Siège des Nations Unies à New York, les traitements du personnel des services généraux ont été augmentés de 13,2% en vue de tenir compte de la forte inflation.

Une enquête des Nations Unies sur le coût de la vie a également eu lieu récemment en Grèce et aboutira à une augmentation au moins équivalente des traitements des experts/cadres, de l'Unité.

B. Personnel d'organisations des Nations Unies détaché à Athènes

- Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau, le président du Bureau a adressé deux lettres aux Directeurs généraux de l'OMS et de la FAO, le 24 février 1992, en leur demandant d'examiner la possibilité de financer sur leurs budgets, à partir de 1993, les traitements du personnel de ces organisations détaché à Athènes.

Des réponses ont été reçues du Directeur général de l'OMS et du Directeur général de la FAO, les 7 mai et 9 avril 1992 respectivement. Des copies de ces lettres ont été, à l'époque, adressées aux membres du Bureau.

Tout en énumérant les diverses formes de l'assistance qu'elles octroyent au PAM et en se déclarant disposées à poursuivre leur coopération, les Organisations n'ont cependant pas été en mesure d'accepter la demande des Parties contractantes en raison de leurs règlements financiers et administratifs et de la période financière critique qu'elles connaissent.

RECOMMANDATIONS

Le secrétariat estime que, avec cette réponse qui était prévue, le Bureau décidera peut-être de considérer la question comme close et de recommander la poursuite et le renforcement de la coopération avec les deux organisations.

B. Vérification des comptes du PAM

- Conformément à la demande du Bureau lors de sa dernière réunion, un document certifié, signé par le Sous-directeur exécutif du PNUE et faisant état des dépenses 1991, sera distribué aux membres du Bureau dès sa réception du Siège du PNUE.
- Le Secrétariat souhaite attirer l'attention du Bureau sur une question financière soulevée par le Siège du PNUE en ce qui concerne les coûts accrus de voyage du personnel de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales en 1992. Le budget alloué

aux voyages par les Parties contractantes (55.000 dollars E.-U.) ne peut permettre au secrétariat de répondre à ses nouvelles responsabilités entraînées par la réunion de la CNUED et par la dernière réunion du Caire. Le Secrétariat a également été prié par certains pays de rendre visite à leurs institutions, notamment celles qui participent au programme MED POL, sur une base plus régulière, et d'effectuer des missions de suivi portant sur l'exercice du PAC. De plus amples renseignements et des suggestions pour remédier à la situation seront fournis par le Coordonnateur au cours de la présente réunion.

RECOMMANDATIONS

Il est donc essentiel, pour répondre à ces besoins, que le Bureau autorise un réajustement de 50.000 dollars E.-U. du budget des voyages, ces fonds étant prélevés sur d'autres volets du PAM.

C. Règlement intérieur

- Lors de sa dernière réunion, le Bureau a autorisé le Secrétariat à soumettre à la présente réunion des propositions découlant des observations reçues des Parties contractantes à propos du document du groupe de travail sur le règlement intérieur qui a été présenté au cours de la Septième réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991).

Au 30 septembre 1992, seules cinq Parties contractantes avaient répondu à la demande d'observations adressée par le Secrétariat (France, CEE, Maroc, Tunisie, Turquie).

RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat estime que cette question doit être reportée à la prochaine réunion du Bureau (printemps 1993), étant donné que seul un nombre très restreint de réponses ont été reçues. Entre-temps, le Secrétariat adressera une nouvelle lettre de rappel au reste des Parties contractantes en sollicitant leurs observations sur le document du Secrétariat qui leur a été expédié en date du 4 mars 1992.

D. Position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

- A la suite des divers contacts pris par le Coordonnateur et le personnel du PAM, l'arriéré de la contribution de l'Italie pour 1991 et les années précédentes a été acquitté en août 1992. Les contributions 1992 de la France, de la CEE et de la Grèce ont été reçues lors du second semestre 1992. Le retard du versement de contributions a retenti sur la mise en oeuvre des activités. La position du Fonds d'affectation spéciale indique que la contribution italienne n'a pas été engagée pour le moment en raison des incertitudes concernant le versement d'autres contributions et qu'elle servira à assurer les traitements et les coûts de fonctionnement pour le premier semestre 1993 et certaines activités essentielles pour le premier trimestre 1993.

- La position, au 31 août 1992, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, figure en annexe III au présent rapport.

ANNEXE I

CALENDAR OF MEETINGS ORGANIZED IN THE FRAMEWORK OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN

(as at 01 October 1992)

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
1992				
Training Course on Database for Water Resources Management	6-10 Jan. Malta	PAP/RAC Service Corporation MALTA (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of RACs' Directors and MEDU	14-16 Jan. Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttill I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.40/2
Consultation with representatives of IOC/UNESCO, Council of Europe/EURO-Med. Centre for Marine Contamination Hazards	16-17 Jan. Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttill	Note for the file
Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Kastela Bay	24 January Split	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.42/1
Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Malta	14 February Msida	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.50/1

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 40)	25-26 Feb. Cairo	UNEP-MEDU	S. Busuttill* L. Jeftic* I. Dharat*	UNEP/BUR/ 40/5
Consultation on pilot monitoring project on anionic detergent	27-29 Feb. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	EUR/ICP/ CEH 104/S
First meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands	2-3 March Rijeka	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.43/2
Fourth Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the island of Rhodes	30-31 March Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.46/8
Consultation on cost and benefits of reduction of the degradation of the marine environment from land-based sources of pollution and activities in coastal areas	6-8 April Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.45/6

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Third Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Syrian coast	11-14 April Damascus	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.48/1
Training Course on the Environmental Impact Assessment	27-30 April Damascus	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric*	PAP-3/MT/TC.2
Second Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands	4 May Rijeka	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.52/1
Meeting of MED POL Coordinators	6-9 May Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.35/4
Expert Meeting on economic instruments for environmental planning and management	29-30 May Trieste	PAP/RAC (UNEP-MED)	A. Pavasovic*	Issued by PAP/RAC
Third meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Malta	18-20 May Valletta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.49/10

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Second meeting of experts on 100 Historic Sites	12-14 June Thessaloniki	Marseille Centre for Historic Sites Municipality of Thessaloniki (UNEP-MEDU)	D. Drocourt* I. Dharat*	to be issued by Marseille Centre
Training course on chemical pollution preparedness and response	May/June Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos	to be issued REMPEC
Fourth Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Syrian Coast	3-7 July Damascus	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.51/1
Training course on urban liquid waste management	7-19 Sept. Rabat	PAP/RAC CEFIGRE (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi*	to be issued by PAP/RAC
Fourth Meeting of the Task Team on implications on climatic changes on Malta	14 Sept. Valletta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.54/2

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Island of Rhodes, Kastela Bay, Syrian Coast, Malta, Cres/Losinj islands	15-19 Sept. Valletta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.57/7
Training workshop on the techniques for monitoring biological effects of pollutants in marine organisms	14-25 Sept. Nice	FAO/IOC (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Fifth meeting of MEDUNIT and Regional Activity Centres (RAC) on MAP Programme	19-20 Sept. Malta	UNEP-MEDU	S. Busuttil* L. Jeftic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting of REMPEC National Focal Points	22-26 Sept. Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	S. Busuttil* J.C. Sainlos I. Dharat*	to be issued by REMPEC
Consultation meeting on determination of pathogenic micro-organisms in coastal marine waters	7-10 Oct. Chioggia Italy	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Seminar for Decision Makers on Mediterranean prospective	19-21 Oct. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Busuttil* M. Batisse B. Glass	to be issued by Blue Plan
Meeting of Blue Plan National Focal Points	22-23 Oct. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Busuttil* M. Batisse B. Glass	to be issued by BP/RAC
Consultation meeting MAP/CMS/Council of Europe on cetaceans on the Mediterranean and Black Sea	26-27 Oct. Athens	SPA (UNEP-MEDU)	S. Busuttil M. Saied* I. Dharat	to be issued by SPA/RAC
Meeting of SPA National Focal Points	26-30 Oct. Athens	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	S. Busuttil M. Saied* I. Dharat	to be issued by SPA/RAC
Training and Inter- calibration exercise on determination of microbiological pollution	2-7 Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 41)	9-10 Nov. Cairo	UNEP-MEDU	S. Busuttil* I. Dharat*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Regional training course on use of aquifer modelling in water resources management	16-20 Nov Malta	PAP/RAC MALTA (UNEP-MEDU)	J. Margeta*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of PAP National Focal Points	23-25 Nov. Athens	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Busuttil A. Pavasovic* I. Dharat	to be issued by PAP/RAC
Training course at MEDU	November Athens (Tentative)	UNEP-MEDU	I. Dharat	to be issued by MEDU
Consultation meeting on guidelines on data quality assurance	November Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA
Workshop to assess the results of GIS application in Mediterranean countries	November Split	PAP/RAC GRID UNITAR (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	to be issued by PAP/RAC
Meeting of experts on Historic Sites (underwater archeology)	November Bodrum-Turkey (tentative)	ATELIER DU PATRIMOINE OF MARSEILLE	D. Drocourt* I. Dharat*	to be issued by Marseille Centre

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
XXVI Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MEDPOL	8-11 Dec. Athens (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU
Consultation Meeting on MEDPOL data processing programme and guidance for future work	December Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic A. Aksel	to be issued by MEDU
Training course on solid waste management for small and medium-size Mediterranean towns (in french)	Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	to be issued by PAP/RAC

MEETINGS\92930

ANNEXE II

POSITION AU 01 OCTOBRE 1992

DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS

	<u>Convention 1/</u>		<u>Opérations d'immersion 2/</u>		<u>Situation critique 3/</u>		<u>Pollution d'origine tellurique 4/</u>		<u>Aires spécialement protégées 5/</u>	
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD
Algérie	--	16 fév 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	2 mai 83/AD	--	16 mai 85/AD
Chypre	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	17 mai 80	28 juin 88/AD	--	28 juin 88/AD
Egypte	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	--	18 mai 83/AD	16 fév 83	8 juil 83
France	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	17 mai 80	13 juil 82/AP-R	3 avr 82	2 sept 86/AP-R
Espagne	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	17 mai 80	6 juin 84	3 avr 82	22 déc 87
Grèce	16 fév 76	3 janv 79	11 fév 77	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	17 mai 80	26 jan 87	3 avr 82	26 jan 87
Israël	16 fév 76	3 mars 78	16 fév 76	1 mars 84	16 fév 76	3 mars 78	17 mai 80	21 fév 91	3 avr 82	28 oct 87
Italie	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	17 mai 80	4 juil 85	3 avr 82	4 juil 85
Liban	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	17 mai 80	--	--	--
Libye	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	17 mai 80	6 juin 89/AP	--	6 juin 89/AP
Malte	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	17 mai 80	2 mars 89	3 avr 82	11 jan 88
Maroc	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	17 mai 80	9 fév 87	2 avr 83	22 juin 90
Monaco	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	17 mai 80	12 janv 83	3 avr 82	29 mai 89/R
Syrie	--	26 déc 78/AD-R	--	26 déc 78/AD	--	26 déc 78/AD	--	--	--	--
Tunisie	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	17 mai 80	29 oct 81	3 avr 82	26 mai 83/R
Turquie	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	--	21 fév 83/AD	--	6 nov 86/AD/R
Yougoslavie	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	--	16 avr 90	30 mars 83	21 fév 86
CEE	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	12 août 81/AP	17 mai 80	7 oct 83/AP	30 mars 83	30 juin 84/AP

1- Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution Adoptée (Barcelone): 16 février 1976 Entrée en vigueur: 12 février 1978

2- Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adoptée (Barcelone):
Entrée en vigueur: 16 février 1976

12 février 1978

3- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

Adoptée (Barcelone):
Entrée en vigueur: 16 février 1976

12 février 1978

4- Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

Adoptée (Athènes):
Entrée en vigueur: 17 mai 1980

17 juin 1983

5- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée Adoptée (Genève): 3 avril 1982 Entrée en vigueur: 23 mars 1986

Adhésion - AD Approbation - AP Réserve - R

ANNEXE III

 STATUS OF CONTRIBUTIONS TO THE
 MEDITERRANEAN TRUST FUND (MTF)

(as at 31 August 1992)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1991	Adjustments for prior years	Pledges for 1992	Pledges for 1993	Collections during 1992 for prior years	Collections in 1992 for 1992 & fut. years	Unpaid pledges for 1992 and prior years	Unpaid pledges for 1993
Albania	0.00	0	2,695	2,695	0	0	2,695.00	2,
Algeria	0.00	0	40,425	40,425	0	40,425	0.00	40,
Cyprus	0.00	0	5,390	5,390	0	5,390	0.00	5,
Egypt	0.00	0	18,865	18,865	0	18,865	0.00	18,
France	1,330,140.00	0	1,461,845	1,461,845	1,330,140	1,461,845	0.00	461,
Greece	0.00	0	108,185	108,185	0	0	108,185.00	108,
Israel	0.00	0	56,595	56,595	0	28,300	28,295.00	56,
Italy	2,032,693.00	0	1,158,080	1,158,080	2,032,693	24,359	1,133,721.00	158,
Lebanon	2,459.00	0	2,695	2,695	2,459	0	2,695.00	2,
Libyan Arab Jamahiriya	181,438.00	0	75,845	75,845	0	0	257,283.00	75,
Malta	12.00	0	2,695	2,695	12	2,695	0.00	2,
Monaco	10.00	0	2,695	2,695	10	2,695	0.00	2,
Morocco	0.00	0	10,780	10,780	0	10,780	0.00	10,
Spain	0.00	0	577,115	577,115	0	577,115	0.00	577,
Syrian Arab Republic	13,595.31	0	10,780	10,780	10,780	0	13,595.31	10,
Tunisia	0.00	0	8,085	8,085	0	8,085	0.00	8,
Turkey	0.00	0	86,625	86,625	0	0	86,625.00	86,
Yugoslavia	221,265.40	0	124,355	124,355	0	0	345,620.40	124,
European Economic Community pledg	0.00	0	96,250	96,250	0	96,250	0.00	96,
Total	3,781,612.71	0	3,850,000	3,850,000	3,376,094	2,276,804	1,978,714.71	3,850,
EEC Voluntary Contribution	0.00	0	573,798	0	0	573,798	0.00	
Total	3,781,612.71	0	4,423,798	3,850,000	3,376,094	2,850,602	1,978,714.71	3,850,

Total collections during 1992 as at 31 August 1992: US \$ 6,226,696.00